

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 janvier 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, M. Chabani



Délibération n° 11-02 du 27 janvier 2022

BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) SUR LA RD933 DE PORTE DE PANTIN (PARIS, 19^{ÈME}) À LA GARE DE GARGAN (PAVILLONS-SOUS-BOIS) – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT CPER RELATIVE À LA REPRISE D'ÉTUDES ET POURSUITE DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 1 (REA 3).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°06-11 du 15 décembre 2016 déclarant l'intérêt général du projet,

Vu la délibération n°2018/172 24 du 24 avril 2018 par laquelle Île-de-France mobilité a approuvé l'avant-projet fixant le programme détaillé, le coût d'objectif et un planning prévisionnel de réalisation,

Vu la convention de financement initiale du 24 mars 2015 relative aux études d'avant-projet,

Vu la 1^{ère} convention (REA1) de financement CPER 2015-2020 du 29 mai 2019,

Vu la 2^{ème} convention (REA2) du 20 mai 2021 relative aux 1ers travaux de la tranche 1 de réalisation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, de financement de reprise d'études et de poursuite des travaux de la tranche n°1 de réalisation du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Paris (porte de Pantin) – Les Pavillons-sous-Bois, pour un montant de 18,4 M€ HT en euros courants, à conclure avec l'État, la Région Île-de-France, la RATP et Île-de-France Mobilités ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.